



MUNICIPALITE

Gilly, le 13 octobre 2024

au Conseil communal de Gilly

Préavis municipal n° 2024-15

Demande de crédit extrabudgétaire d'un montant de Fr. 37'435.- TTC pour le chemisage du collecteur EC situé sur le Domaine d'Oujonnet

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'entretien de son réseau d'assainissement, la Commune de Bursinel entreprend régulièrement des campagnes de curage et d'inspection caméra sur les collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU).

Une inspection caméra a été réalisée en mai 2023 sur le collecteur EC situé sur la parcelle n° 150 du Domaine d'Oujonnet. Ce contrôle a été effectué entre le regard EC n° 1351 jusqu'à son exutoire dans le cours d'eau. Le plan de situation, ainsi que le rapport caméra sont présentés en annexe.

La canalisation présente des fissures importantes, éclats ou parties de paroi manquante ainsi que des racines importantes pouvant affecter l'écoulement hydraulique et, en cas de manque d'entretien, un effondrement de la canalisation.

Au vu des profondeurs importantes de ce collecteur et de son passage sous le hangar existant, une intervention par la mise en place d'une gaine est conseillée.

Toutefois, une nouvelle inspection devra être réalisée avant travaux, afin de voir l'évolution des dégradations.

En cas de défauts majeurs, des travaux de génie civil seront à prévoir ponctuellement. Ceux-ci sont intégrés dans le devis estimatif.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Collecteur EC entre chambre n° 1351 et son exutoire :

- Inspection caméra et curage de la canalisation ;
- Fraisage des racines et/ou autres obstacles ;

- Travaux de génie civil si nécessaire (sondages, réalisation d'une chambre intermédiaire, modification des chambres, réparations ponctuelles).

3. ORGANISATION ET ASPECTS FONCIERS

La servitude n° 2007/000704 inscrite au Registre foncier relative à la répartition des coûts d'entretien de cette canalisation, est définie selon le tracé A–D du plan annexé.

Tronçon A–C (120m) :

- Commune de Bursinel (1/2)
- Commune de de Gilly (1/2)

Tronçon C–D (45m) :

- Commune de Bursinel 1/3)
- Commune de Gilly (1/3)
- Domaine de l'Oujonnet (1/3)

Le devis estimatif ci-dessous tient compte de cette répartition.

4. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

	Montant CHF Chemisage tronçon A–C (Gilly–Bursinel)	Montant CHF Chemisage tronçon C–D (Gilly–Bursinel–Oujonnet)
Curage canalisation réalisé par Kunzli (facture)	Fr. 595.00	Fr. 215.00
Inspection caméra réalisée par AITV (facture)	Fr. 955.00	Fr. 345.00
Travaux de chemisage (devis)	Fr. 27 650.00	Fr. 10 350.00
Travaux de génie civil (estimation)	Fr. 14 500.00	Fr. 5 500.00
Honoraires Bernard Schenk SA pour phase d'étude	Fr. 4 350.00	Fr. 1 650.00
Honoraires Bernard Schenk SA pour phase d'exécution	Fr. 3 650.00	Fr. 1 350.00
Divers et imprévus (environ 10%)	<u>Fr. 3 800.00</u>	<u>Fr. 1 200.00</u>
Total HT	Fr. 55 500.00	Fr. 20 610.00
TVA 8.1%	<u>Fr. 4 495.50</u>	<u>Fr. 1 669.40</u>
Total TTC (arrondi)	<u>Fr. 60 000.00</u>	<u>Fr. 22 300.00</u>

Répartition des coûts selon exercice de la servitude no 2007/000704 inscrite au Registre foncier :

	TOTAL HT (arrondi)	TOTAL TTC (arrondi)
Commune de Bursinel (1/2 x AC + 1/3 x CD)	Fr. 34 630.00	Fr. 37 435.00
Commune de Gilly (1/2 x AC + 1/3 x CD)	Fr. 34 630.00	Fr. 37 435.00
Domaine d'Oujonnet (1/3 x DC)	Fr. 6 875.00	Fr. 7 430.00

Conformément au modèle MCH2, ce type d'investissement est amorti sur une durée de 60 ans.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Gilly, après avoir pris connaissance du préavis municipal 2024-15, du rapport de la commission nommée pour étudier ce dossier et du rapport de la Commission des finances, décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux précités ;**
2. **de lui octroyer à cet effet un crédit de Fr. 37'435.- TTC à prélever sur les liquidités dont dispose la Commune.**
3. **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de porter un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 pour un montant de Frs 37'435.- TTC, ce qui représente une augmentation de charges au compte 460.314.00.**

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray
Syndic

F. Pellet
Secrétaire



Annexes : - BU 22-612-SIT-21a du 20.03.2024
- Rapport caméra du 05.05.2023
- Servitude n° 2007/000704 parcelle n° 150 à Bursinel



Extrait du registre foncier Bien-fonds Bursinel / 150

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5852 Bursinel	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	150	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH408445178364	
Surface	360'560 m ² , numérisé	
Mutation	22.01.2008 002-2008/114/0 Changement de nature	
Autre(s) plan(s):		
No plan:	3	
	4	
Désignation de la situation	L'Oujonnet L'Oujonnet 1 L'Oujonnet 1a L'Oujonnet 1b L'Oujonnet 2 La Chaumière	
Couverture du sol	Bâtiment(s), 2626 m ² Champ, pré, pâturage, 265'453 m ² Forêt, 9'557 m ² Vignes, 82'924 m ²	
Bâtiments/Constructions	Bâtiment, N° d'assurance: 87, 161 m ² Habitation, N° d'assurance: 95, 262 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 97, 144 m ² Habitation, N° d'assurance: 85, 63 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 86, 58 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 90a, 266 m ² Bâtiment agricole, N° d'assurance: 94, 677 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 186, 170 m ² Habitation, N° d'assurance: 93, 204 m ² Habitation, N° d'assurance: 195, 164 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 196, 457 m ² Garage, (166m ² s/p. 150), N° d'assurance: 284 Surface totale 788 m ² (souterrain, sur plusieurs immeubles)	
Observations MO		
Observations RF		
Feuillet de dépendance		
Estimation fiscale	2'686'000.00	2008 (11.06.2009)

Propriété

Propriété individuelle
Oujonnet S.A., Bursinel,

Mentions

17.03.2006 002-2006/542/0 Améliorations foncières ID.002-2006/000865
27.10.2022 010-2022/11560/0 Mensuration en cours ID.010-2022/004796

Servitudes

30.05.1907 002-49422 (C) Canalisation(s) ID.002-2003/006049
en faveur de B-F Gilly 5857/110

31.03.1908 002-49445 (D) Canalisation(s) : fouilles, prise d'eau, maintien de
réservoir, passage de canalisation ID.002-2003/006051
à charge de B-F Gilly 5857/41
à charge de B-F Gilly 5857/42
à charge de B-F Gilly 5857/51

		à charge de B-F Gilly 5857/54 à charge de B-F Gilly 5857/55 à charge de B-F Gilly 5857/59 à charge de B-F Gilly 5857/60 à charge de B-F Gilly 5857/110 à charge de B-F Gilly 5857/742	
14.11.1908 002-49419	(C) Passage à pied, à char et pour tous véhicules ID.002-2003/006045 en faveur de B-F Bursinel 5852/152 en faveur de B-F Gilly 5857/61 en faveur de B-F Gilly 5857/81 en faveur de B-F Gilly 5857/82 en faveur de B-F Gilly 5857/83 en faveur de B-F Gilly 5857/104 en faveur de B-F Gilly 5857/105 en faveur de B-F Gilly 5857/112 en faveur de B-F Gilly 5857/113 en faveur de B-F Rolle 5861/329 en faveur de B-F Rolle 5861/330 en faveur de B-F Rolle 5861/335		
26.08.1932 002-49432	(C) Canalisation(s) : prise d'eau, passage de canalisation ID.002-2003/006052 en faveur de B-F Bursinel 5852/217		
22.04.1938 002-59696	(D) Passage à pied et tous véhicules ID.002-2003/006048 à charge de B-F Rolle 5861/329		
31.03.1964 002-49444	(D) Canalisation(s) : fouilles, prise d'eau, passage de canalisation ID.002-2003/006050 à charge de B-F Gilly 5857/49 à charge de B-F Gilly 5857/50 à charge de B-F Gilly 5857/110		
14.04.1964 002-59729	(D) Passage à pied et tous véhicules ID.002-2003/005882 à charge de B-F Bursinel 5852/39		
28.04.1980 002-63889	(C) Canalisation(s) : conduite d'eau potable ID.002-2003/006053 en faveur de Bursinel la Commune, Bursinel en faveur de Dully la Commune, Dully		
25.01.1983 002-67570	(C) Canalisation(s) : passage de câble souterrain à moyenne tension ID.002-2003/006054 en faveur de Compagnie Vaudoise d'Electricité S.A., Morges		
03.12.1985 002-71163	(C) Canalisation(s) téléphonique ID.002-2003/005898 en faveur de Swisscom (Schweiz) AG (Swisscom (Suisse) SA) (Swisscom (Svizzera) SA), Ittigen	26.02.2010 002-2010/357/0	
23.06.1987 002-73032	(C) Canalisation(s) : conduites d'eaux usées et d'eaux claires, maintien de regards ID.002-2003/005869 en faveur de Bursinel la Commune, Bursinel		
04.07.1991 002-78039	(C) Canalisation(s) souterraine d'électricité ID.002-2003/006055 en faveur de Compagnie Vaudoise d'Electricité S.A., Morges		
01.12.1992 002-79378	(C) Canalisation(s) souterraine d'électricité ID.002-2003/006056 en faveur de Compagnie Vaudoise d'Electricité S.A., Morges		
07.06.1994 002-80758	(C) Passage à pied et pour tous véhicules ID.002-2003/006057 en faveur de B-F Bursinel 5852/217 en faveur de B-F Bursinel 5852/219		
07.06.1994 002-80758	(D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.002-2003/006057 à charge de B-F Bursinel 5852/217		
07.06.1994 002-80759	(C) Canalisation(s) d'eaux claires et eaux usées ID.002-2003/006058 en faveur de B-F Bursinel 5852/219		
07.06.1994 002-80759	(D) Canalisation(s) d'eaux claires et eaux usées ID.002-2003/006058 à charge de B-F Bursinel 5852/219		
17.01.1997 002-83338	(C) Canalisation(s) : conduite d'eau claire ID.002-2003/006047 en faveur de Bursinel la Commune, Bursinel en faveur de Etat de Vaud, Lausanne		
19.04.2007 002-2007/793/0	(C) Canalisation(s) d'eaux claires ID.002-2007/000704		

en faveur de Bursinel la Commune, Bursinel
en faveur de Gilly la Commune, Gilly

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

22.02.2018 012-2018/887/0

(C) Bail à loyer, jusqu'au 31.08.2027 ID.012-2018/000887

en faveur de Swisscom (Schweiz) AG (Swisscom (Suisse) SA) (Swisscom (Svizzera) SA) (Swisscom (Switzerland) Ltd), Ittigen (IDE: CHE-101.654.423)

Exercices des droits

Servitude, Canalisation(s) : Cette servitude s'exerce par une conduite souterraine d'eaux usées existante d'un diamètre de 25 centimètres, conduites d'eaux usées et au travers de tous les fonds servants, et par une conduite souterraine d'eaux claires existante d'un diamètre de d'eaux claires, maintien de 35 centimètres / 40 centimètres au travers des parcelles 38 et 150 conformément au tracé figuré sur les plans regards, ID.002-2003/005869 annexés.

Les frais d'établissement de ces conduites ont été payés par la Commune de Bursinel, laquelle en supportera également les frais d'entretien.

Cette servitude comprend les droits accessoires nécessaires à son plein exercice, à savoir droit d'accès, contrôle, entretien, réparations, raccordements et cætera.

Il est précisé que l'accès aux différents regards de visite se fera par les endroits les moins dommageables. Tous dommages causés lors de l'entretien ou de réparations éventuelles seront supportés par la Commune de Bursinel, laquelle s'engage à remettre les lieux en état.

Cette servitude est concédée pour une durée illimitée.

Servitude, Passage à pied et tous véhicules, ID.002-2003/005882

Cette servitude s'exerce selon le tracé jaune du plan annexé.

Servitude, Canalisation(s) téléphonique, ID.002-2003/005898

Les propriétaires ont octroyé à l'Entreprise des PTT le droit d'établir une canalisation. L'Entreprise des PTT est autorisée à tirer ou poser d'autres câbles dans la canalisation par la suite, sans verser d'indemnité, à condition qu'il ne faille agrandir ni la section ni le diamètre des tuyaux.

Les organes de l'Entreprise des PTT ainsi que les entrepreneurs mandatés par elle ont le droit de se rendre en tout temps sur les terrains considérés pour y exécuter tous les travaux nécessaires et contrôler l'installation. Les propriétés seront ménagées dans toute la mesure du possible.

L'Entreprise des PTT est responsable envers les propriétaires des dégâts causés aux cultures et des autres dommages provoqués par la construction, l'entretien, l'extension ou la suppression de la canalisation.

La construction, l'entretien, l'extension et la suppression éventuelle de la canalisation ne doivent être exécutés que par l'Entreprise des PTT ou ses mandataires, qui en supportent seuls les frais.

Lorsque des travaux de construction ou de terrassement sont entrepris sur lesdits terrains, les propriétaires sont tenus de s'informer préalablement auprès de la Direction des Télécommunications de Lausanne de l'emplacement exact de la canalisation et de veiller à ce que celle-ci ne soit pas endommagée.

Si les propriétaires aliènent leur terrain, ils s'engagent à imposer à l'ayant cause les obligations contractées dans les arrangements.

Les propriétaires intéressés ont donné leur consentement à cette servitude dans les arrangements annexés.

Voir plans annexés.

Servitude, Passage à pied, à char et pour tous véhicules, ID.002-2003/006045

Cette servitude s'exerce dès le pont de Beaulieu, le long et au sud de la voie C.F.F. pour rejoindre la gare de Gilly-Bursinel, conformément et par le chemin existant.

Servitude, Canalisation(s) : Servitude personnelle selon tracé en bleu du plan ci-annexé, conduite d'eau claire, ID.002-2003/006047

Servitude, Passage à pied et tous véhicules, ID.002-2003/006048

Cette servitude s'exerce sur le chemin existant, pour permettre la dévestiture des fonds dominants sur la R.C. n° 1, en empruntant ce chemin sur sa partie sur la propriété de Beaulieu, selon le tracé teinté en jaune sur le plan annexé.

Servitude, Canalisation(s), ID.002-2003/006049

Modification de servitude par RF 2007/794 :

Cette servitude s'exerce selon le tracé bleu du plan annexé.

- Il est précisé que le droit ne s'exerce plus que sur le tronçon en limite de fonds dominant jusqu'au regard A.

- Il est également précisé que les effets de la servitude foncière originale sont maintenus par l'inscription d'une

servitude personnelle en faveur des Communes de Gilly et de Bursinel.

- Cette servitude est modifiée à titre gratuit.

- Servitude, Canalisation(s) : Le droit de fouilles et prise d'eau s'exerce sur la zone entourée d'un liseré jaune sur le croquis annexé.
fouilles, prise d'eau,
passage de canalisation, ID.002-2003/006050 Le passage de canalisation s'exerce conformément au tracé traitillé bleu sur le croquis annexé.
- Servitude, Canalisation(s) : Le droit de fouilles, prise d'eau et maintien de réservoir s'exerce sur les zones entourées d'un liseré jaune sur le croquis annexé.
fouilles, prise d'eau,
maintien de réservoir,
passage de canalisation, ID.002-2003/006051 Le passage de canalisation s'exerce conformément au tracé teinté en bleu sur le croquis annexé.
- Cette servitude est limitée aux travaux existants. En ce qui concerne les réparations d'entretien qui seraient nécessaires tant au réservoir qu'aux canalisations établies sur les fonds servants, le propriétaire des fonds dominants sera tenu de tous dommages aux récoltes. Ce dernier s'efforcera d'effectuer ces travaux, si possible, pendant la morte saison sauf dans les cas d'urgence ou de force majeure. Dans la règle les propriétaires des fonds servants seront avisés huit jours à l'avance.
- Servitude, Canalisation(s) : Cette servitude s'exerce de la façon suivante : le fonds servant est asservi à fournir gratuitement aux fonds dominants, par la canalisation existant actuellement et aboutissant à la fontaine de la cour, suivant le tracé teinté en bleu sur le croquis annexé, le cinquième de l'eau privée de la propriété de Beaulieu recueillie et arrivant dans le bassin de partage situé à l'ouest du bâtiment principal de Beaulieu.
prise d'eau, passage de canalisation, ID.002-2003/006052
- Servitude, Canalisation(s) : Cette servitude s'exerce par une conduite souterraine en fonte ductile de 150 mm de diamètre, conformément au tracé figuré sur le plan ci-annexé.
conduite d'eau potable, ID.002-2003/006053
- Les frais d'établissement de cette conduite ont été payés par les Communes de Bursinel et de Dully, lesquelles en supporteront également les frais d'entretien.
- Cette servitude comprend les droits accessoires nécessaires à son plein exercice (à savoir droit d'accès, contrôle, entretien, réparations, raccordements, et cætera), moyennant parfaite remise en état des lieux et paiement de tous dommages éventuels.
- Pour le surplus, les articles 691 et suivants du Code civil sont applicables.
- La présente servitude est concédée gratuitement.
- Servitude, Canalisation(s) : Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en rouge sur le plan ci-annexé.
passage de câble
souterrain à moyenne
tension, ID.002-2003/006054
- La profondeur de la conduite est de un mètre environ.
- Les frais d'établissement et d'entretien de la conduite seront supportés par la société bénéficiaire.
- Cette servitude comporte le droit de libre accès aux personnes chargées par la société bénéficiaire de la surveillance et des réparations.
- Le paiement de tous dommages causés lors de la pose du câble ou des réparations éventuelles sera assumé par la société bénéficiaire.
- La servitude est constituée à titre permanent sous réserve toutefois que si ladite canalisation empêche des constructions sur l'immeuble traversé, celle-ci devra être déplacée aux frais de la Compagnie Vaudoise d'Electricité, sur demande dûment motivée.
- La présente servitude est concédée moyennant paiement d'une indemnité de Fr. 2.- (deux francs) par mètres courant de conduite, à savoir pour 40 (quarante) mètres à la somme de huitante francs (Fr. 80.-)
- Cette indemnité a été versée par la Compagnie Vaudoise d'Electricité au propriétaire prénommé en date du 18 mai 1982.
- Quittance de ce paiement est ici confirmée.
- Les frais du présent acte et de son inscription au Registre foncier, ainsi que ceux de plans, sont à la charge de la Compagnie Vaudoise d'Electricité.
- Servitude, Canalisation(s) : L'assiette de la servitude s'exerce conformément au tracé figuré en rouge sur le plan ci-annexé.
souterraine d'électricité, ID.002-2003/006056
- Le propriétaire du fonds servant octroie à la CVE le droit de construire et de maintenir une canalisation souterraine à moyenne tension sur le fonds servant.
- La profondeur de la canalisation est de un mètre environ.
- La dite servitude comporte également le droit de libre accès au personnel chargé de la surveillance et des réparations. Tous dommages causés lors de la pose du câble ou des réparations éventuelles seront payés par la Compagnie.
- Cette servitude est faite à titre permanent, sous réserve toutefois que si la canalisation empêche des constructions sur les immeubles grevés, la CVE s'engage à la déplacer à ses frais sur demande dûment motivée.

Mention, Améliorations foncières, ID.002-2006/000865

La direction du Syndicat d'exploitation et d'entretien des installations d'irrigation de Gilly et environs requiert du Conservateur du Registre foncier du district de Rolle l'inscription de la mention "améliorations foncières - syndicat d'entretien" sur tous les immeubles intéressés au syndicat susmentionné.

Les immeubles intéressés sont compris dans le périmètre selon la liste des numéros de parcelles annexée à la réquisition déposée au RF.

Cette mention entraîne les effets prévus par l'article 117, chiffre 1 de la loi cantonale sur les améliorations foncières.

Servitude, Canalisation(s) d'eaux claires, ID.002-2007/000704

La servitude s'exerce selon le tracé A-D du plan annexé.

- Des points A (y compris le regard) à C l'entretien est à la charge des communes de Gilly et de Bursinel. Le fonds servant n° 150 de Bursinel peut en tout temps raccorder des collecteurs d'eaux claires sur ce tronçon sans taxe de raccordement.

- Des points C à D l'entretien est assuré à parts égales par les Communes de Gilly et Bursinel et le fonds servant n° 150 de Bursinel, lequel peut en tout temps raccorder des collecteurs d'eaux claires sur ce tronçon sans taxe de raccordement.

- Il est précisé que le fonds n° 110 de Gilly (CFF) est autorisé à écouler les eaux de son réseau EC dans ce collecteur.

- Cette servitude est constituée à titre gratuit.

Annotation, Bail à loyer jusqu'au 31.08.2027, ID.012-2018/000887

Selon pièces annexées

Mention, Mensuration en cours, ID.010-2022/004796

Conformément à l'article 27 al. 2 de la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) du 8 mai 2012, la Direction du cadastre et de la géoinformation requiert de la part du Conservateur du Registre foncier de la Côte à Tolochenaz, l'inscription de la mention "mensuration en cours" sur les feuillets de l'entreprise de premier relevé de la mensuration cadastrale de Bursinel 2, selon la liste annexée.

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Table des matières

Nom du projet
Oujonnet 454563 23_1

Numéro du projet

Date du projet
05.05.2023

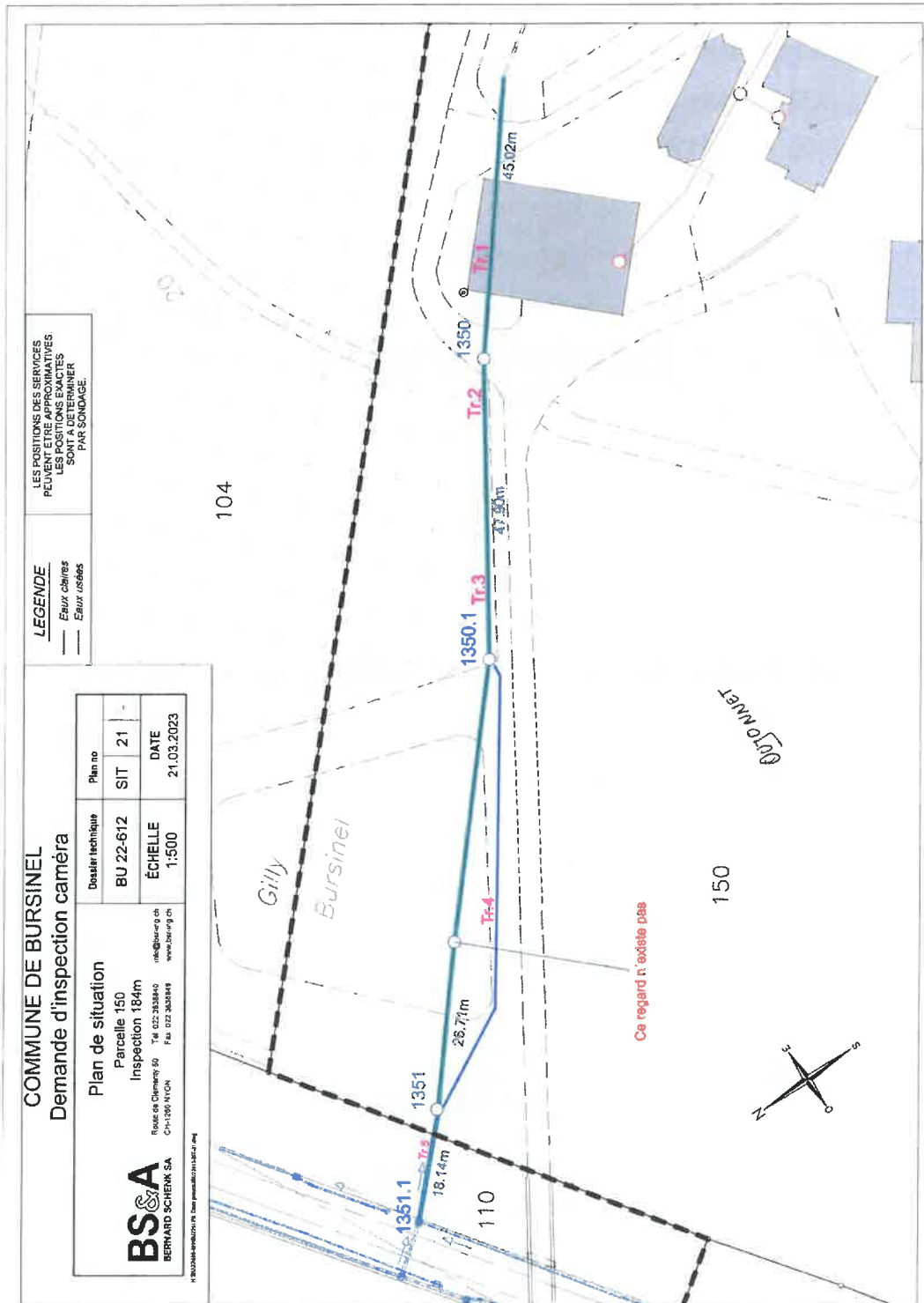
Photos du projet	P-1
Légende de classification (tronçon)	P-2
Tronçon: 1; Reg 1350 -Exutoire	1
Tronçon: 2; Reg 1350.1 -Reg 1350	12
Tronçon: 3; Reg 1350.1 -Reg 1350	15
Tronçon: 4; Reg 1351 -Reg 1350.1	20
Tronçon: 5; Reg 1351.1 -Reg 1351	24

Photos du projet

Nom du projet
Oujonnet 454563 23_1

Numéro du projet

Date du projet
05.05.2023



COMMUNE DE BURSINEL
 Demande d'inspection caméra

BS&A BERNARD SCHENK SA <small>11, Rue de la République 1001, Case postale 1011, 1001 Lausanne</small>	Plan de situation Parcelle 150 Inspection 184m		Dossier technique BU 22-612	Plan no SIT 21 -
	Tél. 021 332 33 60 Fax 021 332 33 60 CH-1206 HICM		ÉCHELLE 1:500	DATE 21.03.2023

L'Oujonnet Bursinel

Légende de classification (tronçon)

Nom du projet
Oujonnet 454563 23_1

Numéro du projet

Date du projet
05.05.2023

0:

La canalisation est déjà ou prochainement obstruée: p.ex: tuyau effondré, obstrué par des racines ou d'autres obstacles empêchant l'écoulement, la canalisation fuit ou il existe un danger découlement dans les caves.

Les mesures de réfections sont urgentes ou à exécuter à court terme. Dans le but d'intervention immédiate des réparations provisoires sont à envisager afin d'éviter des dégâts plus importants.

1:

Défauts de construction qui n'assurent plus la sécurité portance, l'hydraulique ou l'étanchéité: p.ex. cassures axiales ou radiales, déformations du tuyau, infiltrations et fuites visibles, trous dans la paroi du tuyau, embranchements fortement saillants, importantes pénétrations de racines, parois du tuyau fortement rongées.

Les mesures de réfections sont urgentes et à exécuter dans les 1 à 2 ans. D'éventuelles mesures immédiates sont à vérifier.

2:

Défauts de construction qui influencent la portance, l'hydraulique ou l'étanchéité: p. ex. manchons disjoints, embranchements non crépis, fentes, petits obstacles comme dépôts de calcaire, embranchements saillants, parois du tuyau légèrement endommagées. Pénétration unique de racines, parois du tuyau rongées.

Les mesures de réfections sont nécessaires à moyen terme et à exécuter dans les 3 à 5 ans.

3:

Défauts de construction ou constats qui peuvent influencer l'étanchéité, l'hydraulique ou la portance du tuyau : p.ex. manchon avec joints larges, embranchement mal crépi, déformation légère dans les tuyaus en matière synthétique, tuyau légèrement attaqué etc.

Les mesures de réfections peuvent être planifiées à long terme.

4:

Constats sans dommage: p.ex.: coude, bifurcation etc.

Pas de dégât constaté.

Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.1	N° 1
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

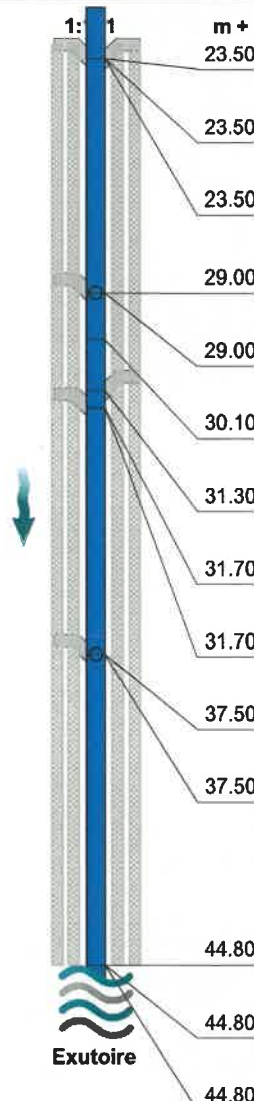
Ville/village Bursinel	en amont Reg 1350	Long. unitaire [m] 0
Rue Oujonnet	Type amont Chambre d'inspection	Long. totale [m] 44,80
Emplacement sous des jardins	en aval Exutoire	Long. insp. [m] 44,80
N° Plan	Type aval Ruisseau	Mise en service

Forme circulaire 250mm	Object de l'inspection Inspection de routine de l'état
Type, canalisation eaux claire	Méthode d'inspection par une télécaméra circulant dans la canalisation
Utilisation du collecteur eaux de surface	Direction de l'inspection dans le sens de l'écoulement
Matériau béton	Nettoyage nettoyé avant l'inspection
	Remarque

1:171	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
1 m 20x 1m80 Prof.- 2 m 50 couvercle 50 cm regard avec pénétration de Reg 1350						
	0.00	BCD	Début de la canalisation	00:00:00	1, 2	4
	0.80	BDBA	Début de l'examen avec une caméra (norme)	00:00:00	3, 4	4
	1.40	D01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Début	00:00:49	5	1
	2.80	BDDB	Niveau d'eau, effluent trouble, hauteur: 25%, 2	00:01:17	6	2
	2.80	D02 BAFCB	Granulats exposés par attaque chimique de 12 h. à 12 h., Début	00:01:20	7	2
	3.50	BBAC	Ensemble complexe de racines, à un joint de tuyau de 3 h. à 6 h.	00:01:43	8	1
	7.70	BBAB	Radicelles, à un joint de tuyau de 3 h. à 4 h.	00:02:30	9	1
	8.50	BCAEA	Raccordement buriné, hauteur: 200mm à 2 h.	00:02:57	10	3
	8.50	BAHD	Raccordement endommagé de 1 h. à 3 h.	00:03:01	11, 12	1
	11.70	BCCBY	Courbure vers la droite, déviation en degrés: 15°	00:04:00	13	4
	11.70	AECXA	Modification de la section transversale de la canalisation, hauteur: 400mm	00:04:04	14	4
	11.70	BAJB	Assemblage déplacé, 35mm de 1 h. à 5 h.	00:04:33	15	1
	15.40	BABBB	Fissure radiale de 12 h. à 12 h.	00:05:40	16	1
	17.30	BABBC	Fissure formation complexe de fissures de 10 h. à 2 h.	00:06:12	17	1
	19.00	BABBB	Fissure radiale de 3 h. à 11 h.	00:06:55	18	1
	20.10	BACB	Éclat / partie de paroi manquants à 2 h.	00:07:19	19	1
	22.80	BABAA	Fissure superficielle (micro-fissure) longitudinale à 12 h.	00:08:07	20	1

Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.1	N° 1
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
	23.50	BCAEA	Raccordement buriné à 3 h.	00:08:37	21	3
	23.50	BAHE	Raccordement obstrué de 3 h. à 9 h. / calcaire	00:08:42	22	1
	23.50	BACB	Éclat / partie de paroi manquants de 8 h. à 4 h.	00:08:46	23	1
	29.00	BCAEA	Raccordement buriné, hauteur: 100mm à 1 h.	00:09:38	24	3
	29.00	BAHC	Raccordement incomplet de 12 h. à 4 h.	00:09:44	25	1
	30.10	BBBA	Concrétions de 6 h. à 9 h.	00:10:03	26	1
	31.30	BCADA	Raccordement carotté, hauteur: 150mm à 11 h.	00:10:33	27	3
	31.70	BCAEA	Raccordement buriné, hauteur: 200mm à 2 h.	00:11:01	28	3
	31.70	BAHD	Raccordement endommagé de 1 h. à 3 h.	00:11:06	29	1
	37.50	BCAEA	Raccordement buriné, hauteur: 150mm à 1 h.	00:12:06	30	3
	37.50	BAHC	Raccordement incomplet de 12 h. à 3 h.	00:12:12	31	2
	44.80	F01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Fin	00:13:11		4
	44.80	F02 BAFCB	Granulats exposés par attaque chimique de 12 h. à 12 h., Fin	00:13:14		4
	44.80	BCE	Référence du noeud d'arrivée	00:13:17	32	4

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

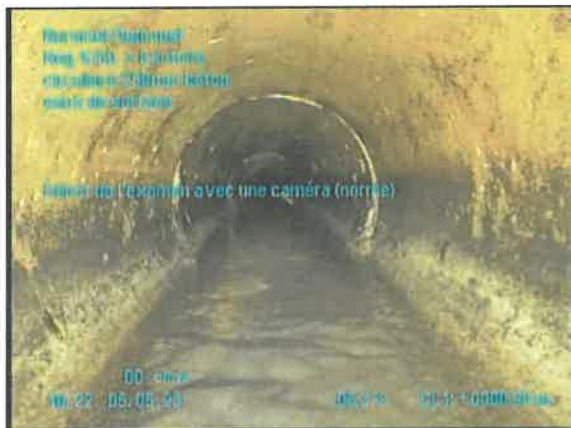
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



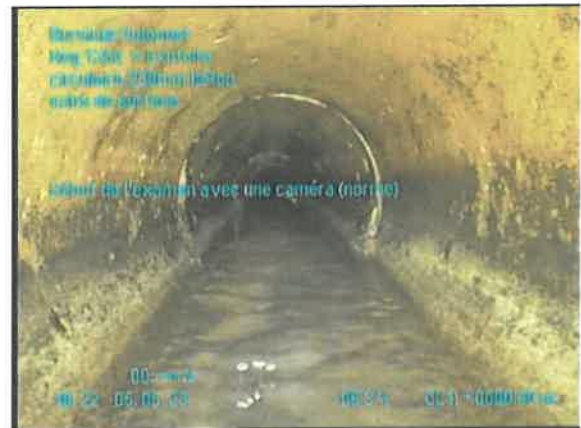
1, 00:00:00, 0.00m
 Début de la canalisation



2, 00:00:00, 0.00m
 Début de la canalisation



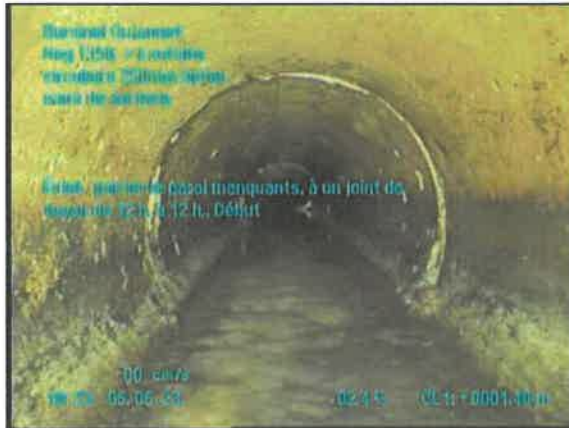
3, 00:00:00, 0.80m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)



4, 00:00:00, 0.80m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



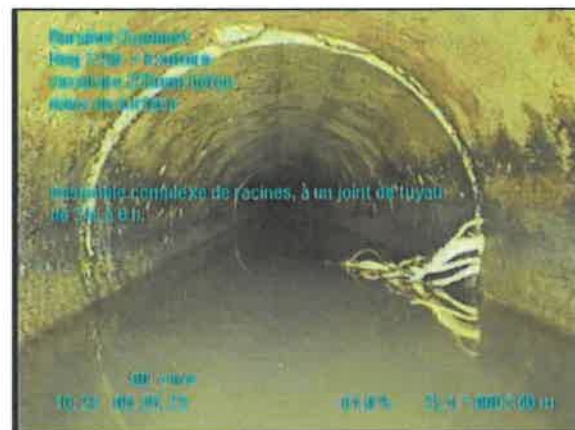
5, 00:00:49, 1.40m
 Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Début



6, 00:01:17, 2.80m
 Niveau d'eau, effluent trouble, hauteur: 25%, 2



7, 00:01:20, 2.80m
 Granulats exposés par attaque chimique de 12 h. à 12 h., Début



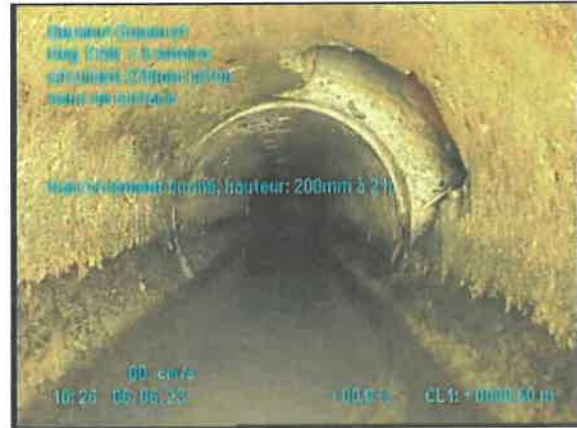
8, 00:01:43, 3.50m
 Ensemble complexe de racines, à un joint de tuyau de 3 h. à 6 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



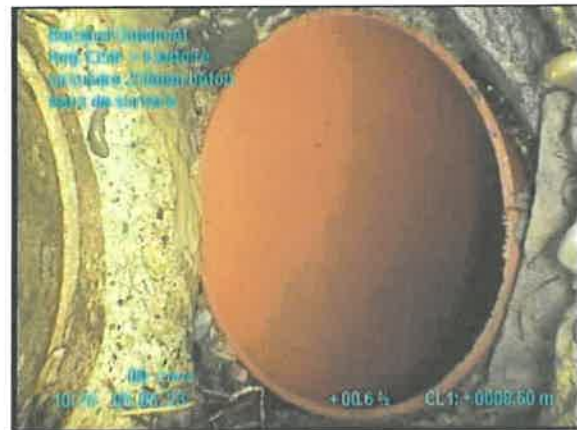
9, 00:02:30, 7.70m
 Radicelles, à un joint de tuyau de 3 h. à 4 h.



10, 00:02:57, 8.50m
 Raccordement buriné, hauteur: 200mm à 2 h.



11, 00:03:01, 8.50m
 Raccordement endommagé de 1 h. à 3 h.



12, 00:03:01, 8.50m
 Raccordement endommagé de 1 h. à 3 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

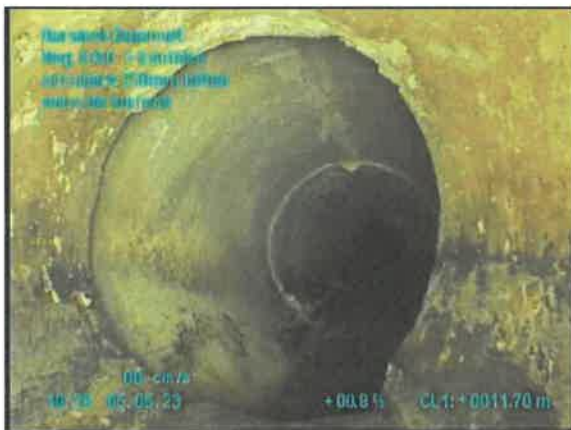
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



13, 00:04:00, 11.70m
 Courbure vers la droite, déviation en degrés: 15°



14, 00:04:04, 11.70m
 Modification de la section transversale de la canalisation, hauteur: 400mm



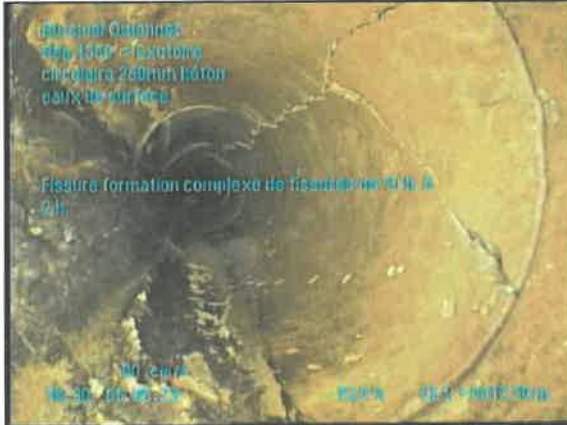
15, 00:04:33, 11.70m
 Assemblage déplacé, 35mm de 1 h. à 5 h.



16, 00:05:40, 15.40m
 Fissure radiale de 12 h. à 12 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

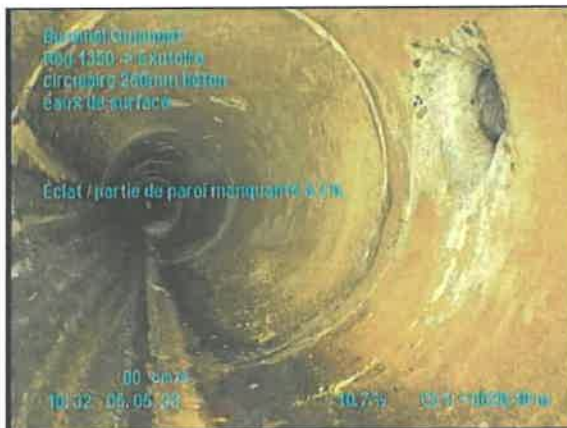
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



17, 00:06:12, 17.30m
 Fissure formation complexe de fissures de 10 h. à 2 h.



18, 00:06:55, 19.00m
 Fissure radiale de 3 h. à 11 h.



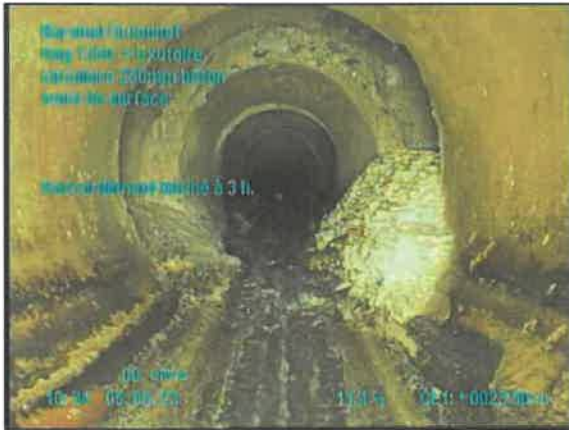
19, 00:07:19, 20.10m
 Éclat / partie de paroi manquants à 2 h.



20, 00:08:07, 22.80m
 Fissure superficielle (micro-fissure) longitudinale à 12 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



21, 00:08:37, 23.50m
 Raccordement buriné à 3 h.



22, 00:08:42, 23.50m
 Raccordement obstrué de 3 h. à 9 h. / calcaire



23, 00:08:46, 23.50m
 Éclat / partie de paroi manquants de 8 h. à 4 h.



24, 00:09:38, 29.00m
 Raccordement buriné, hauteur: 100mm à 1 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



25, 00:09:44, 29.00m
 Raccordement incomplet de 12 h. à 4 h.



26, 00:10:03, 30.10m
 Concrétions de 6 h. à 9 h.



27, 00:10:33, 31.30m
 Raccordement caroté, hauteur: 150mm à 11 h.



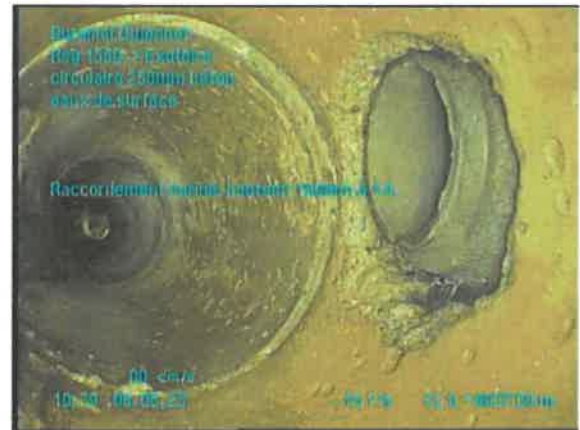
28, 00:11:01, 31.70m
 Raccordement buriné, hauteur: 200mm à 2 h.

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.1	1



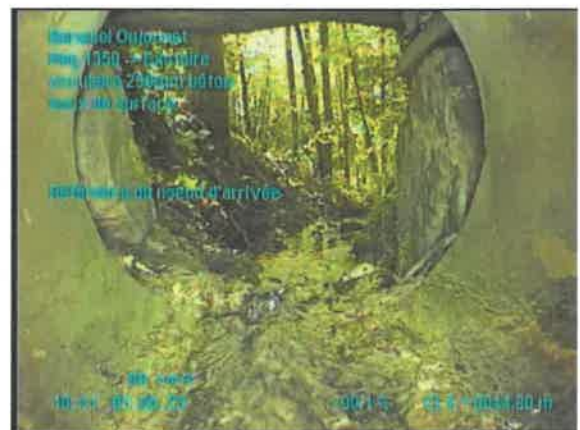
29, 00:11:06, 31.70m
 Raccordement endommagé de 1 h. à 3 h.



30, 00:12:06, 37.50m
 Raccordement buriné, hauteur: 150mm à 1 h.



31, 00:12:12, 37.50m
 Raccordement incomplet de 12 h. à 3 h.

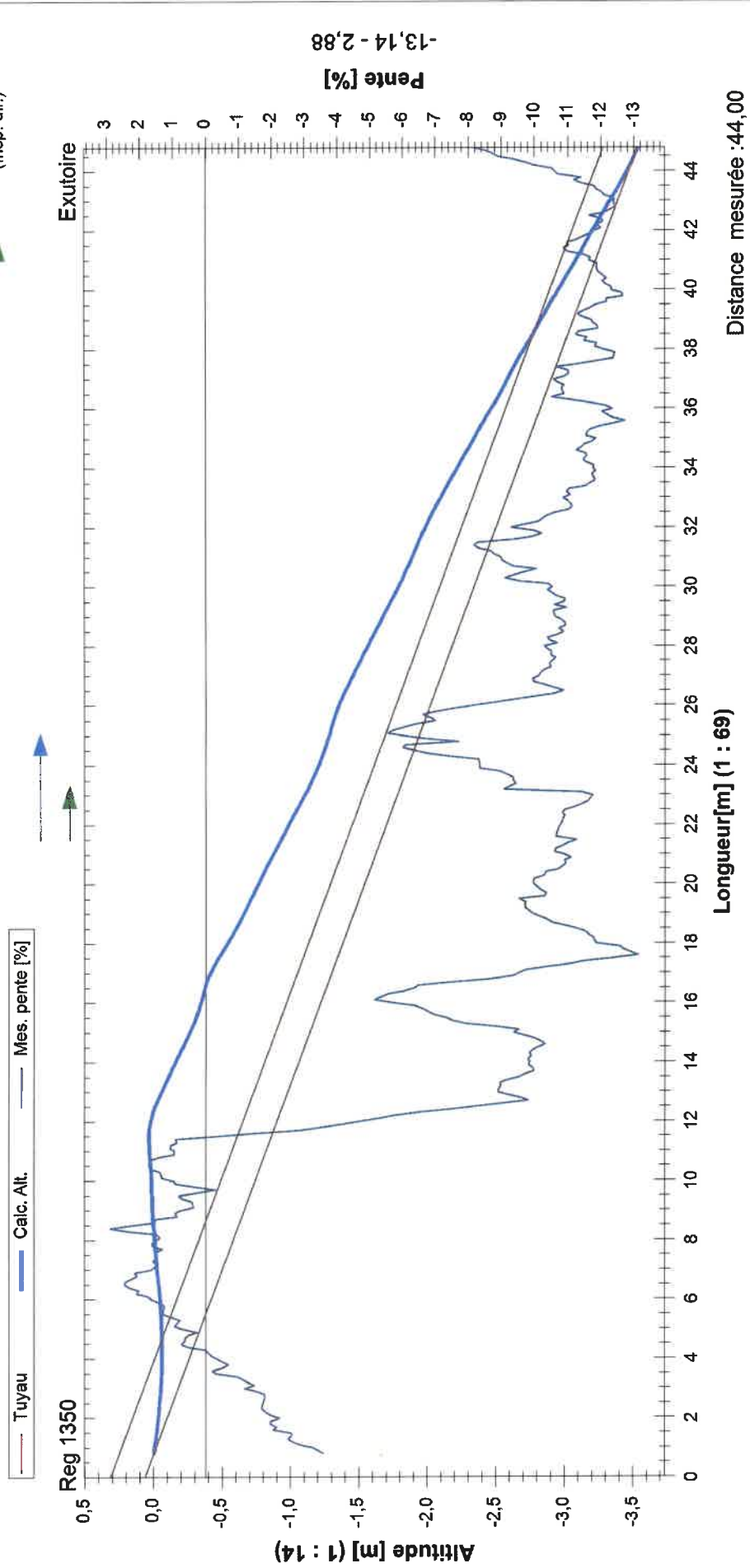


32, 00:13:17, 44.80m
 Référence du noeud d'arrivée

Inclinaison de tronçon - 05.05.2023 - Tr.1

Nom du tronçon	Tr.1	Date	05.05.2023	Heure	10:26	Inspecteur	Künzli J.	Ville/ village	Bursinel	Rue	Oujonnet	Direction de l'inspection	dans le sens de l'écoulement	Long. insp.	44,00 m
Forme	circulaire	Diamètre	250 mm	Largeur	250 mm	en amont	Reg 1350	en aval	Exutoire	Altitude de départ	-0,004 m	Fin altitude	-3,539 m	Pente mesurée	-8,034 %

Inclinaison (lissée)

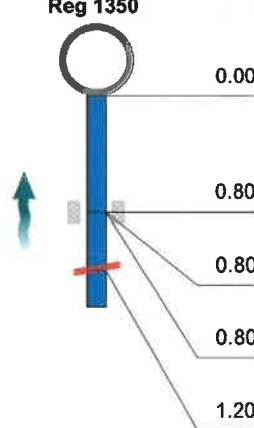


Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.2

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.2	N° 2
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

Ville/village Bursinel	en amont	Reg 1350 .1	Long. unitaire [m]	0
Rue Oujonnet	Type amont	Chambre d'inspection	Long. totale [m]	1,20
Emplacement sous des jardins	en aval	Reg 1350	Long. insp. [m]	1,20
N° Plan	Type aval	Chambre d'inspection	Mise en service	

Forme circulaire 300mm	Object de l' inspection	Inspection de routine de l'état
Type, canalisation eaux claire	Méthode d'inspection	par une télécaméra circulant dans la canalisation
Utilisation du collecteur eaux de surface	Direction de l'inspection	Contre le sens de l'écoulement
Matériau béton	Nettoyage	nettoyé avant l'inspection
	Remarque	

1:50	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
1 m 20x 1m80 Prof.- 2 m 50 couvercle 50 cm regard avec pénétration de Reg 1350						
	0.00	BCD	Début de la canalisation	00:13:26		4
	0.80	BDDBA	Début de l'examen avec une caméra (norme)	00:00:00	1	4
	0.80	BBAC	Ensemble complexe de racines de 12 h. à 12 h.	00:00:04	2	1
	0.80	D01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h. Début	00:00:09	3	1
	1.20	BDCZ	Inspection abandonnée / cause racine	00:03:02		4

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.2

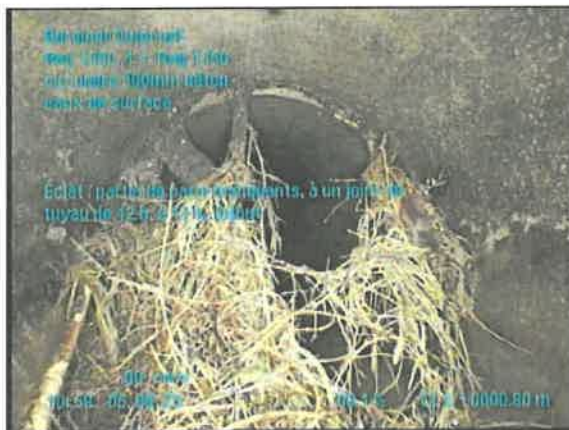
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.2	2



1, 00:00:00, 0.80m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)



2, 00:00:04, 0.80m
 Ensemble complexe de racines de 12 h. à 12 h.



3, 00:00:09, 0.80m
 Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Début

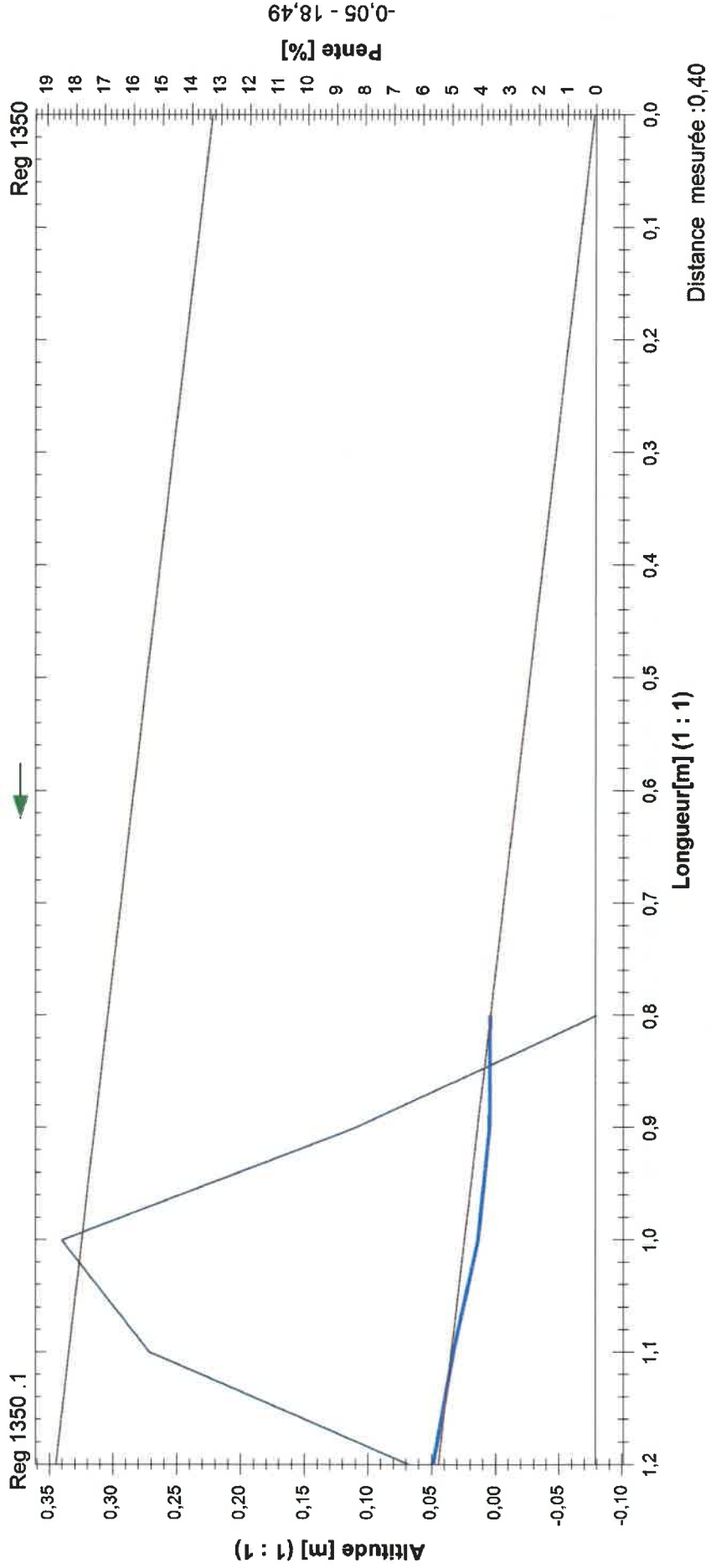
Inclinaison de tronçon - 05.05.2023 - Tr.2

Nom du tronçon Tr.2	Date 05.05.2023	Heure 11:01	Inspecteur Künzli J. en amont Reg 1350 .1	Ville/ village Bursinel en aval Reg 1350	Rue Oujonnet Altitude de départ 0,004 m	Long. insp. 0,40 m
Forme circulaire	Diamètre 300 mm	Largeur 300 mm	Reg 1350 .1	Reg 1350	Altitude de départ 0,004 m	Pente mesurée -11,162 %

Inclinaison (lissée)

— Tuyau — Calc. Alt. — Mes. pente [%]

↑ (Mes. dir.)
↑ (Insp. dir.)

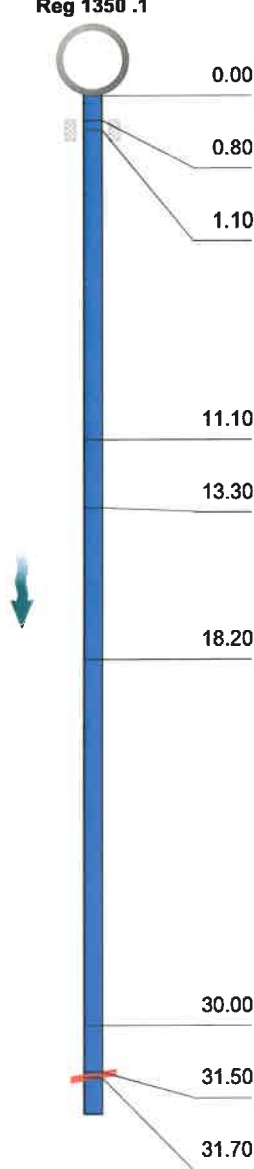


Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.3

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.3	N° 3
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

Ville/village Bursinel	en amont Reg 1350 .1	Long. unitaire [m] 0
Rue Oujonnet	Type amont Chambre d'inspection	Long. totale [m] 31,70
Emplacement sous des jardins	en aval Reg 1350	Long. insp. [m] 31,70
N° Plan	Type aval Chambre d'inspection	Mise en service

Forme circulaire 300mm	Object de l' inspection Inspection de routine de l'état
Type, canalisation eaux claire	Méthode d'inspection par une télécaméra circulant dans la canalisation
Utilisation du collecteur eaux de surface	Direction de l'inspection dans le sens de l'écoulement
Matériau béton	Nettoyage nettoyé avant l'inspection
	Remarque

1:234	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
Ø cm 60/80 cm Prof.- 4m10						
Reg 1350 .1						
	0.00	BCD	Début de la canalisation	00:03:08	1, 2	4
	0.80	BDBA	Début de l'examen avec une caméra (norme)	00:00:00	3	4
	1.10	D01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants. à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Début	00:00:35	4	1
	11.10	BBAC	Ensemble complexe de racines. à un joint de tuyau de 3 h. à 7 h	00:01:59	5	1
	13.30	BBFA	Infiltration: suintement / entartrage de 6 h. à 10 h.	00:02:33	6	2
	18.20	BDDB	Niveau d'eau, effluent trouble, hauteur: 10%, 3	00:03:13	7	3
	30.00	BDDA	Niveau d'eau, effluent clair, hauteur: 10%, 2	00:04:35	8	2
	31.50	BBAA	Grosse racine isolée à 10 h.	00:05:00	9	1
	31.70	BDCZ	Inspection abandonnée / cause racine	00:05:27	10	4

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.3

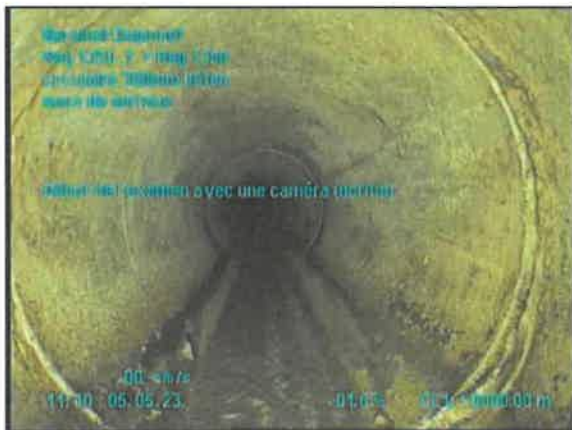
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.3	3



1, 00:03:08, 0.00m
 Début de la canalisation



2, 00:03:08, 0.00m
 Début de la canalisation



3, 00:00:00, 0.80m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)



4, 00:00:35, 1.10m
 Éclat / partie de paroi manquants, à un joint de tuyau de 12 h. à 12 h., Début

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.3

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.3	3



5, 00:01:59, 11.10m
 Ensemble complexe de racines, à un joint de tuyau de 3 h. à 7 h.



6, 00:02:33, 13.30m
 Infiltration: suintement / entartrage de 6 h. à 10 h.



7, 00:03:13, 18.20m
 Niveau d'eau, effluent trouble, hauteur: 10%, 3



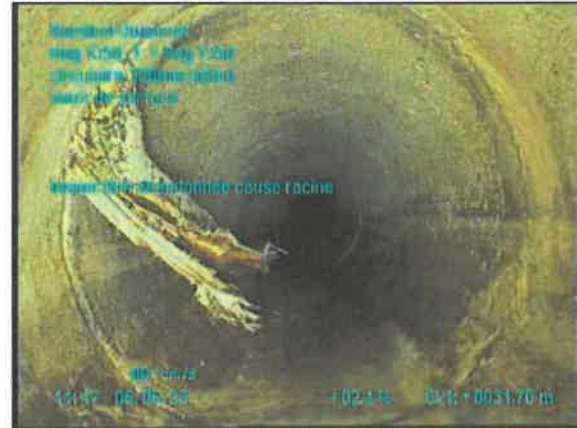
8, 00:04:35, 30.00m
 Niveau d'eau, effluent clair, hauteur: 10%, 2

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.3

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.3	3



9, 00:05:00, 31.50m
 Grosse racine isolée à 10 h.

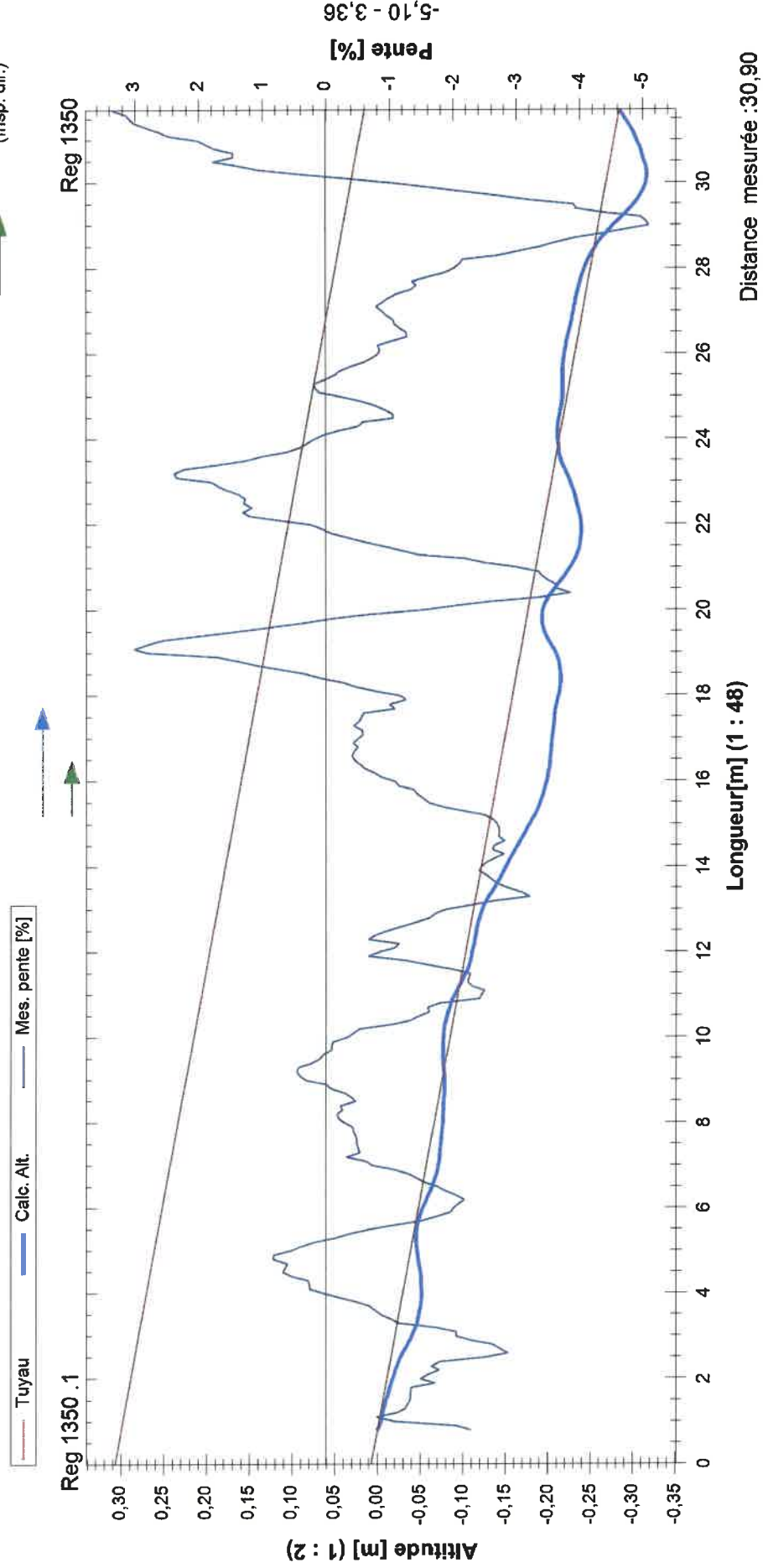


10, 00:05:27, 31.70m
 Inspection abandonnée / cause racine

Inclinaison de tronçon - 05.05.2023 - Tr.3

Nom du tronçon Tr.3	Date 05.05.2023	Heure 11:14	Inspecteur Künzli J. en amont Reg 1350 .1	Ville/ village Bursinel en aval Reg 1350	Rue Oujonnet Altitude de départ 0,000 m	Direction de l'inspection dans le sens de l'écoulement Fin altitude -0,286 m	Long. insp. 30,90 m Pente mesurée -0,923 %
Forme circulaire	Diamètre 300 mm	Largeur 300 mm	Reg 1350 .1	Reg 1350	Altitude de départ 0,000 m	Fin altitude -0,286 m	Pente mesurée -0,923 %

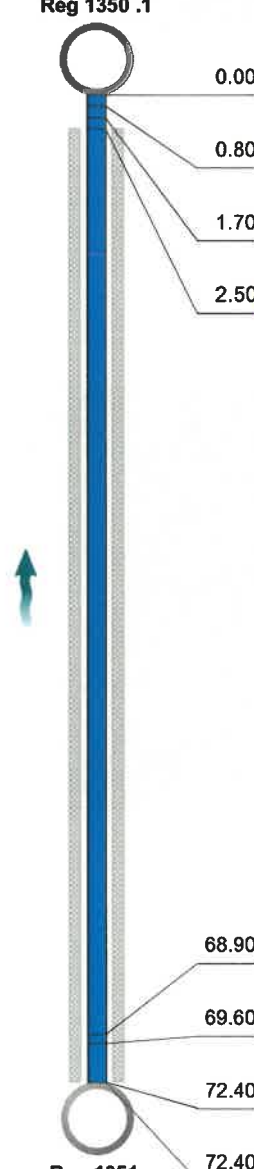
Inclinaison (lissée)



Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.4

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.4	N° 4
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

Ville/village Bursinel	en amont Reg 1351	Long. unitaire [m] 0
Rue Oujonnet	Type amont Chambre d'inspection	Long. totale [m] 72,40
Emplacement sous des jardins	en aval Reg 1350 .1	Long. insp. [m] 72,40
N° Plan	Type aval Chambre d'inspection	Mise en service
Forme circulaire 300mm	Object de l' inspection Inspection de routine de l'état	
Type, canalisation eaux claire	Méthode d'inspection par une télécaméra circulant dans la canalisation	
Utilisation du collecteur eaux de surface	Direction de l'inspection Contre le sens de l'écoulement	
	Nettoyage nettoyé avant l'inspection	
Matériau béton	Remarque Le regard 1350.2 n'existe pas	

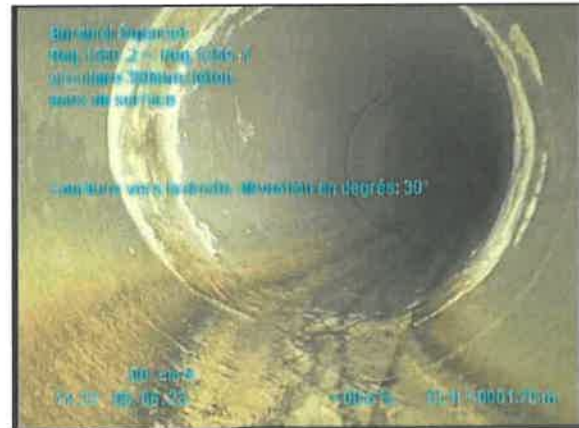
1:533	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
Ø cm 60/80 cm Prof.- 4m10						
Reg 1350 .1						
						
	0.00	BCD	Début de la canalisation	00:05:34		4
	0.80	BDBA	Début de l'examen avec une caméra (norme)	00:00:00	1	4
	1.70	BCCBY	Courbure vers la droite, déviation en degrés: 30°	00:00:17	2	4
	2.50	D01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants de 12 h. à 12 h., Début	00:00:54	3	1
	68.90	BCCBY	Courbure vers la droite, déviation en degrés: 15°	00:06:27	4	4
	69.60	BCCBY	Courbure vers la droite, déviation en degrés: 30°	00:06:47	5	4
	72.40	F01 BACB	Éclat / partie de paroi manquants de 12 h. à 12 h., Fin	00:07:47	6	4
	72.40	BCE	Référence du noeud d'arrivée	00:07:50	7	4
Reg 1351						
60 cm x 1 m Prof.- 5m50						

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.4

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.4	4



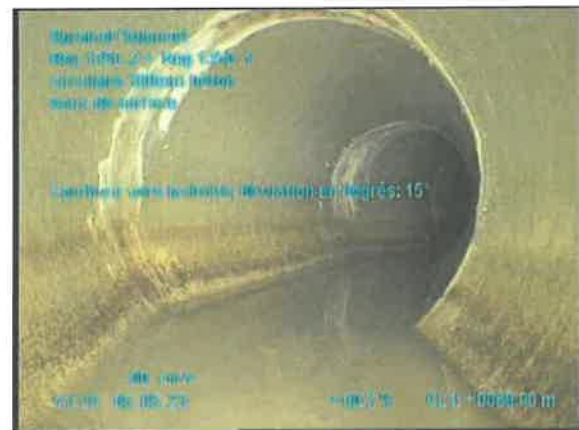
1, 00:00:00, 0.80m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)



2, 00:00:17, 1.70m
 Courbure vers la droite, déviation en degrés: 39°



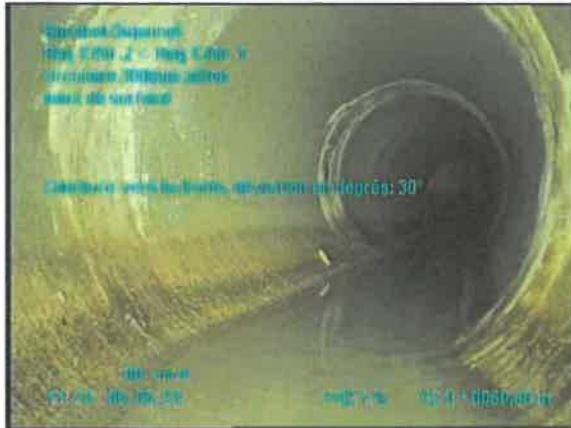
3, 00:00:54, 2.50m
 Éclat / partie de paroi manquants de 12 h. à 12 h., Début



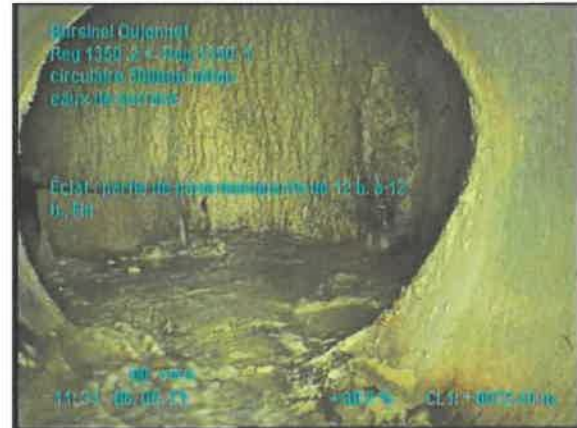
4, 00:06:27, 68.90m
 Courbure vers la droite, déviation en degrés: 15°

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.4

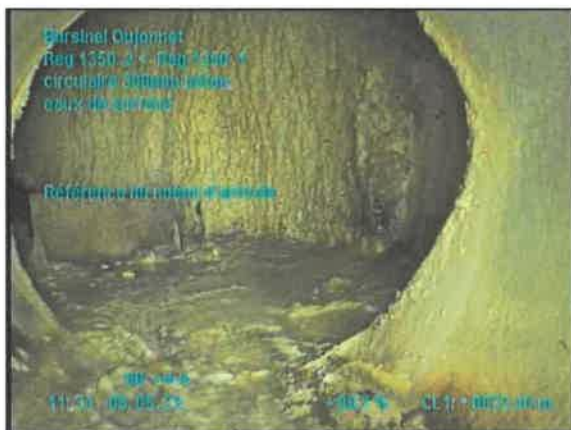
Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.4	4



5, 00:06:47, 69.60m
 Courbure vers la droite, déviation en degrés: 30°



6, 00:07:47, 72.40m
 Éclat / partie de paroi manquants de 12 h. à 12 h., Fin



7, 00:07:50, 72.40m
 Référence du noeud d'arrivée

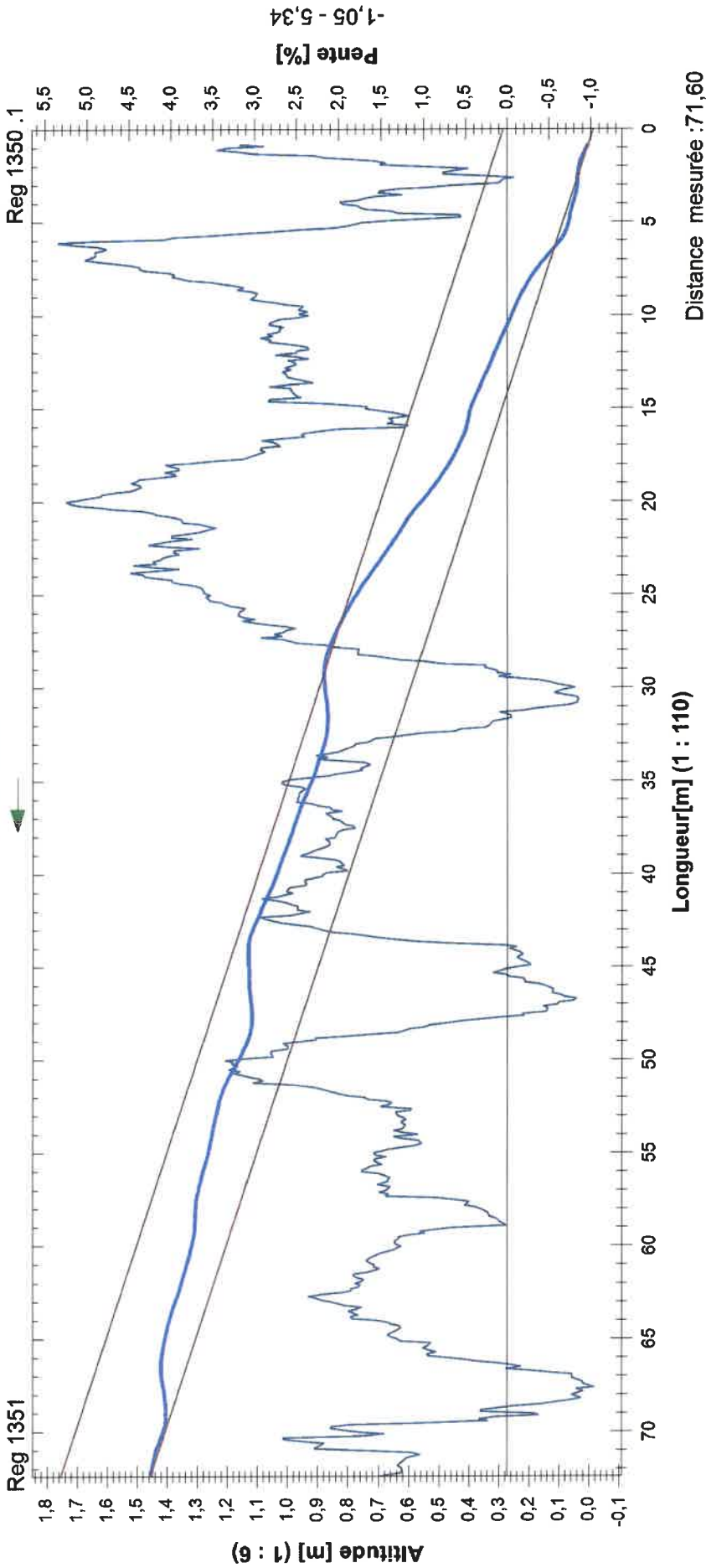
Inclinaison de tronçon - 05.05.2023 - Tr.4

Nom du tronçon Tr.4	Date 05.05.2023	Heure 11:26	Inspecteur Künzli J. en amont Reg 1351	Ville/ village Bursinel en aval Reg 1350 .1	Rue Oujonnet Altitude de départ 0,001 m	Direction de l'inspection Contre le sens de l'écoulement Fin altitude 1,457 m	Long. insp. 71,60 m
Forme circulaire	Diamètre 300 mm	Largeur 300 mm	Reg 1351	Reg 1350 .1	Altitude de départ 0,001 m	Pente mesurée -2,033 %	

Inclinaison (lissée)

Tuyau
 Calc. Alt.
 Mes. pente [%]

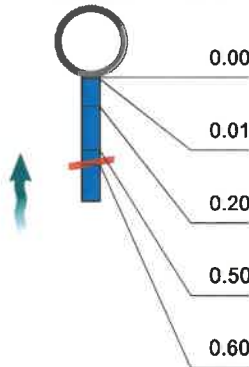
↑ (Mes. dir.)
↑ (Insp. dir.)



Inspection de tronçon - 05.05.2023 - Tr.5

Date 05.05.2023	Caméra T66	Précipitations pas de précipitations	Nom du tronçon Tr.5	N° 5
Nom du projet Oujonnet 454563 23_1	Stockage des vidéos Support USB	Véhicule Bus 37	Inspecteur Künzli J.	N° de commande 454563

Ville/village Bursinel	en amont Reg 1351 .1	Long. unitaire [m] 0
Rue Oujonnet	Type amont Chambre d'inspection	Long. totale [m] 0,60
Emplacement sous des jardins	en aval Reg 1351	Long. insp. [m] 0,60
N° Plan	Type aval Chambre d'inspection	Mise en service
Forme circulaire 300mm	Object de l' inspection Inspection de routine de l'état	
Type, canalisation eaux claire	Méthode d'inspection par une télécaméra circulant dans la canalisation	
Utilisation du collecteur eaux de surface	Direction de l'inspection Contre le sens de l'écoulement	
	Nettoyage nettoyé avant l'inspection	
Matériau béton	Remarque	

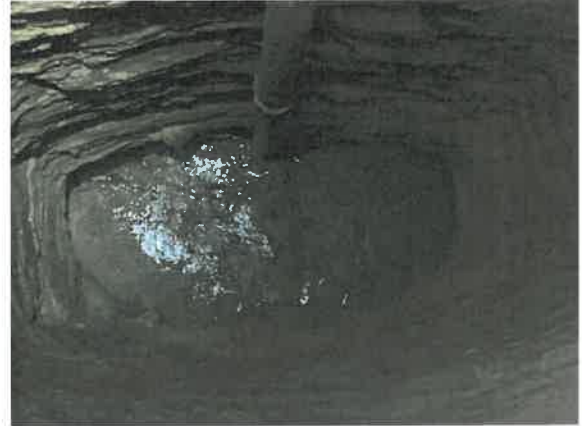
1:50	m +	Code	Observation	MPEG	Photo	Gravité
60 cm x 1 m Prof.- 5m50						
Reg 1351						
	0.00	BCD	Début de la canalisation	00:07:59	1, 2	4
	0.01	BDBA	Début de l'examen avec une caméra (norme)	00:00:00	3, 4	4
	0.20	BDA	Etat général, exemple de photo / Murette dans le regard qui crée une garde d'eau	00:00:05	5, 6	4
	0.50	BBBA	Concrétions de 7 h à 12 h	00:00:02	7	1
	0.60	BDCZ	Inspection abandonnée / cause niveau d'eau et murette	00:00:36	8	4

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.5

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.5	5



1, 00:07:59, 0.00m
 Début de la canalisation



2, 00:07:59, 0.00m
 Début de la canalisation



3, 00:00:00, 0.01m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)



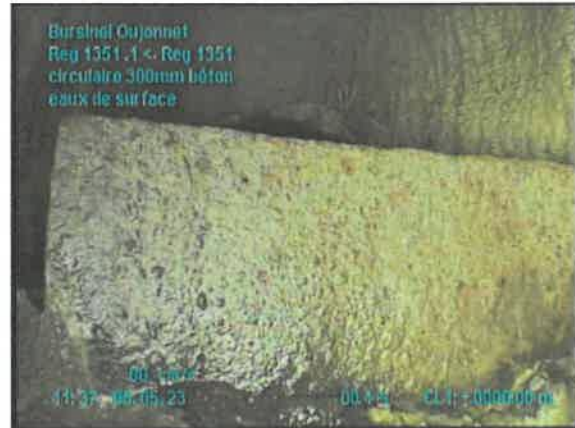
4, 00:00:00, 0.01m
 Début de l'examen avec une caméra (norme)

Photos de tronçon - 05.05.2023 - Tr.5

Ville/ village	Rue	Date	Nom du tronçon	N°
Bursinel	Oujonnet	05.05.2023	Tr.5	5



5, 00:00:05, 0.20m
 Etat général, exemple de photo / Murette dans le regard qui crée une garde d'eau



6, 00:00:05, 0.20m
 Etat général, exemple de photo / Murette dans le regard qui crée une garde d'eau



7, 00:00:02, 0.50m
 Concrétions de 7 h. à 12 h.



8, 00:00:36, 0.60m
 Inspection abandonnée / cause niveau d'eau et murette

COMMUNE DE BURSINEL Chemisage collecteur EC

Plan de situation

Parcelle 150

Route de Clémenty 60 Tel. 022 3638840
CH-1260 NYON

info@ber-hg.ch
www.ber-hg.ch

BS&A
BERNARD SCHENK SA

1101020004-APP021028_Docx_pptx01021028-01101_Apx

Dossier technique	Plan no	
BU 22-612	SIT	21 a
ÉCHELLE 1:500	DATE 20.03.2024	

LEGENDE

- Eaux claires
- Eaux usées

LES POSITIONS DES SERVICES
PEUVENT ETRE APPROXIMATIVES.
LES POSITIONS EXACTES
SONT A DETERMINER
PAR SONDAGE.

